Acharnement judiciaire : Riposte laique condamné à payer 21.200 euros (MàJ vidéo)

06/06/2014 à 17h47



Addendum du 06/06/14 :

Condamnation à la suite de la plainte de la Ligue des Droits de l'homme et de quatre autres associations dites antiracistes : Licra, Mrap, Sos Racisme et CCIF
Lire ici – Le principal article incriminé : ici
Lire aussi : Tout savoir sur les 18 procédures engagées contre Riposte Laïque
_____-

Le premier article était intitulé **"Pourra-t-on vaincre l'offensive islamiste par les seuls moyens démocratiques?"**
Le second : **"Occupation : bien sûr que les prières dans la rue, les voiles, le halal et les mosquées sont des symboles d'occupation et de conquête".**

> *"Les articles en question et qui ont fait l'objet du dépôt de plainte présentent les musulmans comme « des envahisseurs animés d'un esprit de conquête, comme des éléments extérieurs à la communauté nationale dont l'unique but est d'en subvertir les valeurs ou encore comme une menace pour la République Française…Ils y sont dépeints sous les traits d'envahisseurs sanguinaires et violents par nature ».*

_____-

Exemple de propos incriminés :

Voici la teneur d'un des passages qui s'est attiré les foudres de la LDH :
« En 20 ans, le nombre de musulmans a augmenté, du fait de l'immigration de manière impressionnante dans notre pays. Souhaitons-nous, dans deux générations, que la situation de Roubaix devienne la règle en France ? »

Et voici le commentaire de la LDH :
« L'auteur vise ainsi les musulmans, qu'il nommera par la suite soit Islam, soit islamistes. Il considère par la suite que les musulmans constituent une menace et les oppose aux autres ».